



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026/085

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Membres absents : 2

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents : PIQUÉ Nathalie, COSTA Yannick, CAMPREDON Françoise, PACULL Joël, CAROLA Karine, FOURMOND Laurent, HOSTALLIER SARDA Liliane, MARGAILL Jean-Pierre, PUY Pascale, MOLINER Régis, CHAPPOT DE LA CHANONIE Dominique, BILLÈS Joël, LEOEUF Chrystele, SANCHEZ PORICAL Marie-Ange, BARBERA Laurence, MEZY Christophe, BOURREL Sandrine, CAMPASOL Marine, VENOSINO David, CANOVAS François, MENDEZ Léocadie, CALA Patrick, ROCA Xavier, BENAVENT Thierry.

Absents excusés avant donnés pouvoir : SOLER Christophe (pouvoir donné à M. MOLINER Régis), GILLARD Celyne (pouvoir donné à Mme MENDEZ Léocadie)

Absents excusés : -

Secrétaire de séance : Mme CAMPASOL Marine

Date de la convocation : 23/09/2026

DEMANDE DE SUBVENTION 2026 A LA REGION
OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

RENOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS
REALISATION DE SANITAIRES PUBLICS – 54 AV REPUBLIQUE
ADOPTION DE L'OPERATION / MODALITES DE FINANCEMENT

RAPPORTEUR : Mme Nathalie PIQUÉ

Mme le Maire rappelle le projet de réalisation de sanitaires publics, au rez-de-chaussée du bâtiment communal situé 54 avenue de la République, notamment l'étude d'avant-projet détaillé réalisée par le maître d'œuvre, l'atelier MATRIUS.

Mme le Maire expose les détails de ce projet qui consiste en la réhabilitation partielle du bâtiment existant afin d'y créer des sanitaires publics en rez-de chaussée (femmes, hommes et

PMR), un local entretien, le tout séparé du reste du bâtiment par une dalle, ainsi que la réfection de la façade principale donnant sur l'avenue de la République.

La création de sanitaires publics en cœur de ville répond à un besoin concret d'amélioration de l'accueil des visiteurs et des usagers du centre-ville. Loin de constituer un simple équipement fonctionnel, le projet est conçu comme un véritable équipement public d'accueil touristique, accessible à tous, intégré au tissu urbain et répondant aux enjeux de sobriété et de durabilité.

Il contribue directement à la qualité de l'expérience du visiteur, à l'attractivité du centre-ville et à l'amélioration des services proposés aux habitants. Equipement accessible aux personnes en situation de handicap, le projet répond à une diversité de publics et permet d'accompagner durablement la fréquentation du centre-ville et les manifestations qui s'y déroulent. Il constitue un investissement de proximité au service d'un tourisme durable, inclusif et de qualité, tout en améliorant directement le cadre de vie des habitants.

Mme le Maire donne lecture du programme détaillé des travaux et précise que le coût estimatif de cette opération s'élève à la somme de 183 792,80 € HT.

Elle expose que la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée aide les communes à améliorer l'accessibilité de leurs bâtiments publics.

Elle propose donc de solliciter de la part du conseil régional une subvention représentant 20% du coût estimatif de ce projet, soit 36 758,56 €.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **ADOpte** l'opération de sanitaires publics au rez-de-chaussée du 54 avenue de la République telle que présentée ;

► **SOLLICITE** une subvention représentant 20% de la dépense HT du projet auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée ;

► **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

REALISATION DE SANITAIRES PUBLICS

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Bâtiment	161 510,30 €		
Aménagements extérieurs PMR	8 000,00 €	Participation sollicitée Département (60%)	110 275,68 €
Maîtrise d'œuvre	12 000,00 €	Participation sollicitée Région (20%)	36 758,56 €
SPS	2 282,50 €	Autofinancement commune (20%)	36 758,56 €
TOTAL HT	183 792,80 €	TOTAL HT	183 792,80 €

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,
Nathalie
PIQUE
Nathalie PIQUÉ

Signature numérique
de Nathalie PIQUE
Date : 2026.10.06
14:40:06 +02'00'

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.